



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur
le territoire des communes de Meyrin et
Satigny

du 30 mars 1977

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord des communes intéressées;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

A. Les nouvelles dénominations suivantes :

Chemin Adrien-STOESSEL (ancien maire de Meyrin), au tronçon de l'actuel chemin de la Gare compris entre le chemin de Mouille-Chardon (ancien chemin de Feuillasse) et la gare de Vernier-Meyrin et au tronçon de l'actuel chemin du Grand-Puits compris entre la gare de Vernier - Meyrin et la halte de Vieux-Bureau; cette artère part ainsi du chemin de Mouille-Chardon et aboutit au chemin du Vieux-Bureau (halte CFF).

Chemin du Plantin (lieu-dit), à l'artère créée partant de la route de Meyrin ("Croisée de Feuillasse") et aboutissant à l'actuel chemin de la Gare (future rue du Cardinal-JOURNET).

Rue du Cardinal-JOURNET (bourgeois de Meyrin, évêque et cardinal, décédé le 15.4.1975), au tronçon de l'actuel chemin de la Gare compris entre la gare de Vernier-Meyrin (chemin Adrien-STOESSEL) et la route de Meyrin.

N.B.: Cette nouvelle dénomination ne pourra toutefois entrer en vigueur qu'après l'expiration du délai légal de 5 ans, soit le 15 avril 1980.

Rue des Vernes (du lieu-dit "Les Vernes") à l'actuelle rue des Vernets.

Séance du 30 mars 1977

B. L'extension de dénomination suivante :

Rue LECT, à l'artère projetée devant relier la route de Meyrin (carrefour rue de la Golette/rue LECT) à la route de Satigny ("Carrefour de Montfleury") par la halte de Vieux-Bureau; l'ancienne dénomination "chemin de Montfleury" disparaissant alors.

C. Les modifications aux A.C.E. antérieurs suivants :

A.C.E. du 26.10.1945 - chiffre 23 : la dénomination "chemin de la Gare" sera supprimée dès le 15 avril 1980,

A.C.E. du 27.6.1961 - "tronçon no 9" : rue des Vernets devient rue des Vernes,

A.C.E. du 15.11.1972 - chiffre 2 : la promenade des Artisans part dorénavant de la rue des Lattes et aboutit à la rue des Vernes,

A.C.E. du 21.6.1976 - chiffre 9 : la rue LECT, après son extension, aboutira à la route de Satigny (commune de Satigny).

Ces dispositions entreront en vigueur le 15 avril 1977.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
Sautier	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Halland